



Tentative de vol quel risque?

Par **Krn17**, le **26/05/2017 à 15:26**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais avoir votre avis. On est en fin de mois, je sais cela ne justifie pas mon acte, mais aujourd'hui, en allant faire mes courses, je n'ai volontairement pas 'scanné' 2 articles. Manque de chance pour moi (ça va me servir de leçon), relecture du caddie.rnrnJ'ai réussi à poser les 2 articles par terre mais quelques secondes plus tard une employée m'a demandé si c'était à moi, j'ai nié mais elle va demander le visionnage de la vidéo. Je suis sortie du supermarché, mais à ce jour qu'est ce que je risque ?rnrnMerci pour vos réponses.rnrnJe suis consciente que ce n'était pas bien et vu mon état de flippe, on ne m'y prendra plus.

Par **Visiteur**, le **26/05/2017 à 17:50**

Bonjour,rnComme d'habitude, "la première fois"...on se fait prendre.rnOui, vous risquez convocation devant le juge, lui seul décidera des circonstances et de la gravité.rnImaginez que rien ne se passe, on peut se dire que "c'est trop facile"...

Par **Krn17**, le **26/05/2017 à 19:35**

Pour 20 € ! Ils auraient pu me convoquer dans leur bureau et visionner la vidéo au lieu de me laisser partir. Une convocation coûterait sûrement plus cher que leur perte qui n'a pas eu lieu.

Par **amajuris**, le **26/05/2017** à **19:55**

cette procédure qui vous laisse dans le doute sur les conséquences de votre vol, est justement un moyen de vous faire réfléchir à ce que vous avez fait. ça marche puisque vous flippez et que vous venez vous renseigner.